

NOTE D'INFORMATIONS APPRENTISSAGE

REMUNERATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL EN APPRENTISSAGE

- **Contrat d'apprentissage en vigueur** : Cerfa N° 10103*09
<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/10103.do>
- **Rémunération de l'apprenti (e)**

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti *			
	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53 % du SMIC	100% du SMIC
2 ^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61 % du SMIC	100% du SMIC
3 ^e année	55% du SMIC	67% du SMIC	78 % du SMIC	100% du SMIC
4 ^e année (apprenti handicapé)	70% du SMIC	82 % du SMIC	93 % du SMIC	100% du SMIC

* Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18, de 21 ou de 26 ans, le pourcentage de rémunération change le premier jour du mois qui suit son anniversaire.

- **Outil de simulation du coût employeur et rémunération de l'apprenti(e)**
Site du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : Le portail de l'alternance
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
- **Conditions de travail de l'apprenti(e)**

⇒ Travail à temps plein, 35h/ semaine annualisable (1607h sur l'année dont 5 semaines de congés payés)

Maison Familiale Rurale du Pont du Gard
Centre de Formation par alternance Ministère de l'Agriculture
Centre de Formation d'Apprentis

- ⇒ Visite médicale d'embauche et respect des obligations vaccinales spécifique au secteur professionnel
- ⇒ Application des droits et des devoirs des salariés dans l'entreprise
- ⇒ Nomination d'un tuteur professionnel
- ⇒ Respect du planning de formation stipulant les temps en entreprise et les temps au CFA
- ⇒ Réalisation d'activités en lien avec le référentiel de formation
- ⇒ Evaluation en milieu professionnel, au CFA, en épreuves terminales (en fonction du règlement examen)